

Appel à projets **Bienvenue à la retraite**

Actions collectives de prévention

CAHIER DES CHARGES
2026

Décembre 2025

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 est venue réaffirmer l'ambition de la branche retraite en matière de prévention de la perte d'autonomie grâce notamment au développement et au renforcement des partenariats à l'échelon national et local, en interbranche et en inter régimes.

Le passage à la retraite est une transition majeure de la vie. Il implique autant une modification importante des droits sociaux, du statut, des ressources, qu'une transformation de l'être dans son identité. Un certain nombre d'éléments structurants tels que le cadre de travail, la reconnaissance sociale, les lieux de socialisation sont modifiés. C'est un changement de plus, un bouleversement des habitudes, des repères et de rythmes de vie. Le passage à la retraite a été identifié par le Comité « Avancée en âge » comme « un moment clé où les personnes peuvent être davantage réceptives à un discours de promotion du vieillissement actif, et parce qu'il s'agit d'une étape qui permet de déceler très en amont certaines situations de fragilités ».

Pour accompagner les futurs et nouveaux retraités dans cette étape de vie qui peut générer de nombreuses interrogations, il est important de les rassurer sans infantilisation, de les informer sur l'accès à ensemble de leurs droits sociaux, de leur donner les moyens et les clés pour vivre en bonne santé et autonomes le plus longtemps possible, de faire émerger chez eux de nouvelles idées, de nouvelles envies ; de renforcer leur pouvoir d'agir.

Pour répondre à ces enjeux, la CGSS Réunion lance un appel à projets visant à accompagner le passage à la retraite, favoriser un vieillissement actif en santé et déployer en 2026 l'offre « Bienvenue à la retraite » de l'Assurance retraite du territoire.

- ✓ Accompagner les futurs et jeunes retraités dans leur transition de l'activité professionnelle vers une retraite active et épanouie.
- ✓ Permettre aux futures et jeunes retraités de mieux appréhender leur vie à la retraite, de préserver leur qualité de vie, leur équilibre moral, et également de maintenir leur lien social.
- ✓ Créer une dynamique de groupe permettant d'apporter des réponses concrètes aux attentes et préoccupations des prés retraités et nouveaux retraités. Organisé en petit groupe, l'atelier permet de rencontrer d'autres participants avec lesquels échanger, partager et avancer ensemble. Il donne les clés pour vivre autonome le plus longtemps possible et profiter pleinement de sa retraite, tout en suscitant l'envie de se lancer dans de nouveaux projets.

L'atelier « Bienvenue à la retraite », parce qu'il cible les futurs et jeunes retraités, constitue la porte d'entrée dans le parcours « Bien vieillir » et doit donner envie aux participants de découvrir d'autres ateliers de l'offre inter régime :



Les ateliers « Bienvenue à la retraite » s'adressent :

- ✓ **aux actifs, à partir de 2 ans avant l'âge de départ à la retraite, identifiés comme fragiles**, notamment les publics reconnus inaptes dans leur travail ;
- ✓ **aux nouveaux retraités, nouvellement partis à la retraite depuis moins de 2 ans, autonomes** (GIR 5, 6 et non girés), en priorité ceux vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, petite unité de vie) et les publics en situation d'isolement social et géographique.

Le projet présenté doit répondre aux exigences du référentiel national interrégimes « Bienvenue à la retraite » (*voir en annexe*), notamment en termes de :

- ✓ Publics cibles
- ✓ Forme et contenu,
- ✓ Organisation et outils pédagogiques innovants,
- ✓ Profil et qualification de l'intervenant,
- ✓ Respect et utilisation de la charte graphique du bien-vieillir.

▪ PORTEURS DE PROJETS ELIGIBLES :

Toute personne morale peut déposer un projet d'actions de prévention, quel que soit son statut juridique (associations, structures médico-sociales, collectivités, établissements publics de coopération intercommunale, ...) La structure doit avoir une existence juridique d'au moins un an
Le porteur doit avoir la capacité de soutenir économiquement et financièrement le proposé.

▪ CALENDRIER DE DEPLOIEMENT : du 02 mai 2026 au 31 décembre 2026.

▪ TERRITOIRES CIBLES :

L'un de nos objectifs est de cibler les publics fragiles identifiés sur des territoires prioritaires d'intervention.

■ **PARTICIPATION AUX ATELIERS :**

La participation à l'atelier s'inscrit dans le principe de gratuité : aucune facturation ne devra être appliquée.

- Nombre de participants minimum par atelier : 8
- Nombre de participants maximum par atelier : 15

■ **CONTENU DES ATELIERS :**

Un atelier est composé de 4 modules **socles obligatoires**, et de **4 modules complémentaires** :

MODULES SOCLES		MODULES COMPLEMENTAIRES	
Module 1 : A la retraite : mes démarches administratives et financières	Un temps d'inclusion devra être prévu lors de la 1ère séance. Ce module permet de faire connaître les droits, les aides auxquelles les retraités peuvent prétendre, les démarches à suivre et les acteurs ressources, selon les situations. Il permet également de faire connaître les lieux ressources de son territoire (CCAS, CLIC, Espace France Services...)	Module 1 : du temps pour soi, du temps à offrir aux autres	Découvrir le bénévolat et le tissu associatif Créer/participer à des projets
Module 2 : Retraite, mes envies, mes projets, mon tempo »	Quel sens donner à sa retraite ? Ce module doit permettre d'appréhender cette nouvelle période de vie : gérer et organiser son rythme et son mode de vie, réfléchir et développer de nouvelles activités. L'opérateur est invité à sensibiliser les futurs et jeunes retraités à l'importance du lien social, découvrir le bénévolat et le tissu associatif local.	Module 1 : J'ai un proche au quotidien : je veille à mon équilibre	Comprendre le statut d'aïdant : savoir s'y reconnaître, le cas échéant, et trouver l'accompagnement nécessaire à la préservation de son équilibre
Module 3 : Je continue de prendre soin de moi	Ce module permet de sensibiliser les participants aux différents enjeux de prévention autour de la santé en vieillissant, et d'aborder collectivement les questions de bien-être. Dans ce module, l'opérateur est invité à accompagner les retraités à débuter une réflexion sur des pistes d'actions concrètes à mettre en place. Il sera demandé de présenter les offres de prévention accessible sur le territoire en faisant découvrir le site pourbienvieillir.fr aux participants (cartographie des actions de prévention et modalités d'inscriptions).	100% mobile à la retraite	Découvrir les nouveaux modes de déplacement et être sensibilisé aux enjeux de sécurité routière
Votre expérience nous intéresse !	Ce dernier module permet de faire le bilan de l'ensemble des apports du parcours et de se remémorer collectivement les points essentiels. C'est aussi le moment privilégié pour échanger sur le vécu et partager les « bons plans », « trucs et astuces ».	S'enrichir de nos différences d'âge	Border l'avancée en âge sous un angle nouveau grâce à la diversité des transmissions et échanges intergénérationnels.

Le contenu des modules est détaillé dans le référentiel « Bienvenue à la retraite ».

La durée des séances et le regroupement des modules sont laissés à l'appréciation du partenaire. L'opérateur retenu a la possibilité de proposer à la CGSS un format adapté aux publics fragilisés ciblés.

https://www.youtube.com/watch?v=tXHfOAAmc_4

Intégration des actions transverses dans la conduite des actions collectives de prévention (le programme Icope et l'empreinte environnementale)

► **L'empreinte environnementale :**

L'assurance retraite inscrit la transition écologique au cœur de sa stratégie de responsabilité sociétale (RSE) :

- ✓ Diminution de l'empreinte carbone
- ✓ Réduction et tri des déchets (actions de sensibilisation, tri sélectif...)
- ✓ Dématérialisation : développement des services numériques, limiter l'usage du papier...
- ✓ Mobilité durable

Une attention particulière sera portée aux projets alliant prévention et environnement :

- ✓ Promotion du bien vieillir durable : ateliers alliant santé, mobilité douce et respect de l'environnement;
- ✓ Actions locales en lien avec les territoires : zéro déchets, éco-gestes au quotidien....
- ✓ Accompagnement au numérique : réduction du papier, lutte contre l'exclusion et empreinte réduite

► **Le programme ICOPE (Integrated Care for Older People) :**

Faire la promotion du programme ICOPE, qui a pour objectif de retarder la dépendance en repérant précocement les facteurs de fragilité chez les seniors en évaluant 6 fonctions clés (mémoire, nutrition, vision, audition, humeur, mobilité). Il conviendra de prendre un temps pour présenter ce programme et aider les participant à télécharger l'application ICOPE Monitor afin qu'ils puissent réaliser leur autodiagnostic au cours de l'atelier ou à l'issue.
<https://www.icode.fr>

▪ **MISE EN ŒUVRE DES ATELIERS :**

Les opérateurs lauréats devront :

- ✓ Mettre en place pour le compte de la CGSS et au nom de l'Assurance retraite les ateliers au sein des territoires, en suivant les objectifs énoncés dans la convention de partenariat,
- ✓ Animer les ateliers,
- ✓ Promouvoir l'ensemble des ateliers du bien-vieillir et les autres actions locales portées par la caisse,
- ✓ Contribuer à l'évaluation des actions mises en place.

Il s'engage à transmettre à la CGSS le projet de programmation des actions (calendrier + territoire d'implantation + partenariats noués) avant la première séance.

► **Suivi des ateliers**

Publier les ateliers via le Portail des Partenaires de l'Action Sociale (PPAS) pour qu'ils soient valorisés sur le portail Pour Bien Vieillir : <https://www.pourbienvieillir.fr/>

Informier la Carsat sur le nombre de participants à l'issu de la 1ère séance.

Inscrire les participants et compléter les données des questionnaires T0 et T1 sur l'outil WebReport après habilitation par la CGSS, outil de mesure d'impact.

► **Communication :**

Communiquer sur la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior en coordination avec les partenaires locaux pour la constitution des groupes.

Intégrer le logo de l'interrégime "Pour Bien Vieillir" et celui de la CGSS Réunion sur tous les supports de communication et lors des animations.

Publier ses actions sur le Portail des Partenaires de l'Action Sociale (PPAS).

<https://www.partenairesactionsociale.fr/sites/ppas/home/actions-collectives.html>

L'Assurance retraite :

Faire la promotion de toutes les fonctionnalités du site internet de l'Assurance retraite et notamment de toutes les démarches en ligne afin d'accompagner le participant à l'ouverture de son espace personnel sur le site :

<https://www.lassuranceretraite.fr/portail-info/hors-menu/demarches-en-ligne.html>

6 Modalités d'attribution des financements

La CGSS Réunion peut financer l'action présentée à hauteur de 50 % jusqu'à 100 % dans le cadre du présent appel à projets. Les dossiers de candidature pourront cependant présenter un plan de financement prévoyant un cofinancement du projet (subventions interrégimes, conférences des financeurs de la perte d'autonomie, autres acteurs institutionnels...).

Les dépenses ne financent pas de besoins en fonds de roulement (trésorerie), d'augmentation de capital ou encore de développement commercial.

Le financement s'inscrit dans le cadre d'une enveloppe financière limitée.

La pluralité des financeurs sera un atout dans l'appréciation des demandes.

Il est précisé qu'une attention particulière sera portée aux projets situés dans les territoires dites « très fragiles et fragiles » (Social, géographique) issus de l'observatoire des fragilités.

L'engagement financier fait l'objet d'une convention entre la CGSS Réunion et le demandeur afin de garantir les meilleures conditions de réalisation du projet, une bonne utilisation des crédits et fournir les éléments de contrôle nécessaires.

La demande de financement doit comprendre les documents prévus dans la liste figurant sur le dossier de candidature, qui doit lui-même être complété (*voir annexe*).

4 Modalités de dépôt et d'instruction des dossiers

Le porteur de projets devra transmettre le dossier de candidature accompagné des pièces administratives.

Les projets seront examinés en Commission d'Action Sanitaire et Sociale de la CGSSR. En cas d'accord de la Commission l'engagement financier sera formalisé par une convention. Un courrier de notification sera adressé à chaque porteur de projets.

Le projet devra être conforme à la demande initiale. Dans le cas contraire, la CGSSR se réserve le droit de demander la restitution de la subvention octroyée.

Aucune décision ne pourra faire l'objet de recours ou de procédure d'appel.

Calendrier :

- Décembre 2025 : lancement de l'AAP
- 28 février 2026 : clôture de l'AAP
- 24 mars 2026 : validation des dossiers
- Avril 2026 : notification et convention, réunion de lancement
- 02 mai 2026 : démarrage des ateliers



Informations pratiques

Les opérateurs répondent à l'appel à projets en précisant le **nombre d'ateliers** qu'ils ont la capacité de mettre en oeuvre sur le Département. La convention de partenariat signée entre l'opérateur et la CGSS Réunion précise les objectifs annuels fixés de manière concertée et valide leur acceptation du présent cahier des charges.

Le dossier de candidature dument complété et les pièces constitutives du dossier devront impérativement être adressés à la CGSSR au **Service Action Sanitaire et Sociale** au plus tard le :

28 février 2026 à minuit, par courriel à l'adresse mail suivante : serviceass@cgss.re

La transmission du dossier complet s'effectuera sous forme dématérialisée par l'intermédiaire de la plateforme d'échange sécurisé de messages et documents **BlueFiles**.

Les projets débuteront au 02 mai 2026.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

Géraldine Boulevard - Chargée de mission Action Sociale

Tél. : 0262 40 59 31

geraldine.boulevard@cgss.re

Tout dossier reçu après la date limite de dépôt ou incomplet sera irrecevable.

Annexes :

Dossier de candidature

Référentiel interrégime « Bienvenue à la retraite »

Pièces à joindre au dossier de candidature :

Documents	Fourni (cochez)	Non concerné (cochez)
Lettre adressée à la CGSSR précisant le montant de la subvention demandée		
Le dossier de candidature signé, daté et complété		
Les statuts de l'organisme		
Membre du Conseil d'Administration et du Bureau		
Justificatif de déclaration/modification en préfecture et la publication au Journal Officiel		
Une attestation de paiement régulier des cotisations sociales auprès de l'organisme de recouvrement compétent <u>de moins de trois mois à la date de dépôt du dossier,</u>		
Si la structure est composée de bénévoles, faire une attestation sur l'honneur le précisant		
le bilan et le compte de résultat (association) ou le compte administratif (structure publique) de l'année N-1 signés du représentant légal de l'organisme, et approuvés par son instance de délibération		
Rapport du commissaire aux comptes pour les structures qui en ont désigné un		
Le rapport d'activité approuvé de l'année N-1		
Un RIB		
Les justificatifs des subventions demandées ou attribuées sur le budget prévisionnel,		
La copie des agréments et/ou autorisations utiles à la mise en œuvre du projet		
Un devis des équipements ou frais envisagés ou le coût de l'intervention		

Des documents complémentaires pourront être demandés en fonction de la nature du projet à financer.

N.B. – Tout changement intervenu (Présidence, RIB, statuts...) doit être impérativement signalé.